

→ INVESTISSEMENT

IMPLANTATION EN FRANCE : LE RECYCLEUR FUTERRO PAS PERTURBÉ

La création de filières de recyclage doit progressivement toucher toutes les catégories de plastiques, y compris ceux d'origine non-fossile et pour l'instant en faible quantité. L'entreprise belge Futerro a traversé le Quiévrain et a annoncé un nouveau site sur la Seine à proximité du Havre. Son pdg et son responsable marketing expliquent la stratégie de Futerro à Etiq&Pack.

Créée en 2007, Futerro est le résultat de la joint-venture entre le français Total Petrochemicals et le belge Galactic. A la fin de l'année dernière, la société a annoncé son projet de création d'une usine d'acide polylactique de 75 000 tonnes à Port-Jérôme-sur-Seine, en Seine Maritime. Le site comprendra une unité de recyclage moléculaire de ce polyester biosourcé, qui sera initialement alimentée par des déchets organiques issus des pays voisins. L'objectif est de démontrer que le procédé fonctionne et qu'il est efficace. L'ambition est de mettre en place une filière de valorisation spécifique en France. Notre correspondante belge Dominique Huret qui était dans l'usine belge d'Escanaffles quelques jours après l'annonce, a interviewé Geoffroy Delvinquier, responsable du développement commercial et du marketing et recueilli les commentaires de Frédéric van Gansberghe, pdg de Futerro (et de Galactic).

Etiq&Pack : Vous avez annoncé la création d'une bioraffinerie capable de produire 75 000 tonnes de PLA par an à la fin de l'année dernière. Quel est le calendrier prévu ?

Geoffroy Delvinquier : Le site a été choisi et est situé près de Port-Jérôme en Seine-Maritime, une zone où de nombreuses initiatives innovantes autour du biosourcé se développent ces dernières années. Nous sommes dans les phases de demandes des autorisations et des diagnostics faune et flore et attendons le retour des autorités. De notre côté, nous avons lancé les études d'ingénierie. Cependant, dès cette année, nous allons commercialiser les produits en PLA de notre usine chinoise, qui fonctionne depuis un an maintenant. Si tout va bien, le site français sera prêt en 2025 pour un démarrage en juin 2026.

Etiq&Pack : Votre usine disposera d'une unité de recyclage

du PLA, alors que l'accent a été mis jusqu'à présent sur la compostabilité du matériau. Pourquoi vous engagez-vous dans cette voie ?

Frédéric van Gansberghe : Nous avons attendu la publication du projet de règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages, avant d'annoncer la construction de cette usine. Ce texte vise à promouvoir le recyclage et l'utilisation des biopolymères. Nous sommes donc parfaitement en phase avec le règlement. Pour le recyclage, nous travaillons sur ce sujet depuis 30 ans. Nous avons développé une technologie de recyclage moléculaire efficace et peu coûteuse par rapport à celle utilisée pour les polyoléfinés comme le polyéthylène, le polypropylène ou le polystyrène. Ces plastiques sont constitués de molécules étroitement soudées et nécessitent beaucoup d'énergie, alors que les polyesters comme le PLA et le polyéthylène téréphtalate ont des liaisons plus faciles à rompre. Le recyclage est donc moins coûteux. C'est encore plus simple avec le PLA qu'avec le PET, car ce dernier est composé de deux molécules différentes, le monoéthylène glycol (MEG) et l'acide téréphtalique (TPA), alors que le premier est constitué d'un seul monomère, l'acide lactique. Enfin, le produit est également non-toxique.

Etiq&Pack : Le PLA est encore peu présent sur le marché français, ce qui limite la quantité de déchets à recycler. Où et comment allez-vous vous approvisionner ?

Frédéric van Gansberghe : Nous sommes bien conscients des difficultés qui nous attendent. L'adage de l'œuf ou de la poule est plus vrai que jamais. Nous avons décidé d'aller de l'avant, au lieu de simplement attendre que l'offre se crée. Nous allons démarrer immédiatement notre unité de recyclage. Dans un premier temps, elle



Le site a été choisi et est situé près de Port-Jérôme en Seine-Maritime, une zone où de nombreuses initiatives innovantes autour du biosourcé

”



sera alimentée par des déchets PLA « contrôlés » provenant de boucles fermées, comme les gobelets des événements festifs ou les revêtements de sol des foires commerciales. Cependant, nous souhaitons également traiter des matières moins pures et moins faciles à traiter. C'est pourquoi nous utiliserons aussi des déchets provenant d'autres pays européens. La stratégie est de lancer le processus, de prouver que le recyclage moléculaire du PLA fonctionne et est efficace. Dans les années à venir, le stock de matière se constituera, en France et dans les pays voisins, car les déchets d'emballage proviendront d'une utilisation plus massive de ce matériau. Dans un avenir proche, nous pensons que nous aurons à notre table de discussion les recycleurs Suez et Veolia.

Etiqu&Pack : Quant à la production de PLA vierge, vous affirmez que votre bioraffinerie est unique et qu'elle sera alimentée par de la biomasse produite localement. Comment cela fonctionnera-t-il ?

Geoffroy Delvinquier : Il faut bien réaliser que le modèle économique des industries transformant des produits agricoles comme le blé, le maïs ou les pommes de terre est en train de changer. Auparavant, elles transformaient ces ressources pour en extraire l'amidon afin de produire du sucre. Tout le reste, comme les fibres et les protéines, était considéré comme un sous-produit et vendu à bas prix. Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. Le marché veut des protéines, pas du sucre. Du côté de Futerro, nous avons besoin d'amidon. Nous allons donc utiliser ce produit, plus intéressant économiquement, pour produire de l'acide lactique et, à partir de celui-ci, du PLA. Mais notre projet va beaucoup plus loin, car nous pensons qu'il est possible de construire une nouvelle chimie verte autour des déchets agricoles, qui sont bon marché dans cette partie de la France tout comme en Belgique. Enfin, nous misons aussi sur l'éthanol. Aujourd'hui, la capacité de production de ce carburant est importante, mais elle devrait progressivement diminuer avec la demande croissante de moteurs électriques pour les automobiles. Nous serons en mesure d'attirer de la biomasse pour cette industrie. Demain, le CO2 sera la matière première de cette nouvelle chimie et nous y travaillons déjà.



Etiqu&Pack : Citeo, l'organisme en charge du recyclage des déchets d'emballages en France, ne veut pas entendre parler du PLA en raison de la faible quantité de matière disponible. Certaines rumeurs font état d'une possible interdiction. Comment réagissez-vous à cette attitude alors que la France a été choisie pour implanter votre usine Futerro ?

Frédéric van Gansberghe : L'attitude de Citeo nous a surpris. Nous pensons que c'est une erreur de prévoir que le PLA ne dépassera jamais 4-5 % des déchets d'emballage. Pour cette organisation, ce matériau est un perturbateur du tri et devrait donc être interdit. Les recycleurs en France sont plus ou moins du même avis, ils se concentrent sur les grandes masses pour la rentabilité et se désintéressent du reste. En Europe, il y a au moins 35 polymères utilisés sur le marché. Toutefois les technologies actuelles, comme l'infrarouge, peuvent parfaitement séparer toutes ces résines. Nous avons réalisé des tests très concluants dans ce sens en Italie. L'Europe veut sortir du carbone fossile en exigeant 20 % de carbone renouvelable dans tous les plastiques. Il est également urgent de se diriger vers le bio carbone. C'est en tout cas ce que réclame le marché. D'ailleurs, les prévisions indiquent une multiplication par trois de l'offre de bioplastiques dans les cinq prochaines années à l'échelle mondiale. La France serait-elle en retard sur ce sujet par pur dogmatisme ? Nous, chez Futerro, refusons de le croire.

Propos recueillis par Dominique Huret (Cape Decision)



BULLETIN D'ABONNEMENT ETIQ&PACK

à retourner à MPParadis : 4 rue de la Chaussée - 14600 Honfleur, FRANCE
ou contactez Sylvie Hubert au 02 31 98 82 65 ou s.hubert@mpmedias.com

1 an : 199 euros
France (TVA : 2,1%) PDF + magazine par courrier

1 an : 214 euros
Étranger PDF + magazine par courrier

Coupon d'abonnement
valable jusqu'au
30/04/2022

Ci-joint un chèque bancaire ou postal à l'ordre de : MPParadis. Une facture acquittée justificative me sera envoyée par retour.

Société Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél. N ° TVA Intracommunautaire

E-mail Date Signature

Conditions de règlement :
- par chèque à l'ordre de MP PARADIS
- par CB : merci de nous contacter au 02 31 98 82 65 muni de votre carte (hors American Express)
- par virement : Crédit Mutuel Honfleur (RIB : 10278 02136 00020265901 89 - IBAN : FR76 1027 8021 3600 0202 6590 189)

Je souhaite recevoir une facture acquittée.

